

Baccalauréat professionnel

Le baccalauréat professionnel, diplôme de niveau 4, est - en règle générale - préparé en **3 années** (en contrat d'apprentissage de 3 ans ; ou en classes de seconde, de première et de terminale professionnelles), cycle au cours duquel il est possible d'obtenir un diplôme de niveau 3 (CAP ou BEP).

Le diplôme du baccalauréat professionnel sanctionne une formation de qualification appliquée à un métier déterminé ; on dénombre **environ 80 spécialités** différentes.

La préparation à l'examen du baccalauréat professionnel peut s'effectuer par l'une des **trois voies** de formation suivantes : scolaire, apprentissage, formation professionnelle continue.

Vous avez une question précise, n'hésitez pas à consulter notre [FAQ](#).

CALCULATRICES - SESSION 2019 - INFORMATION IMPORTANTE

Aucune disposition nouvelle n'est mise en place pour la session 2019 en matière d'utilisation d'une calculatrice durant les épreuves.

Pour chaque épreuve, la première page du sujet précise si la calculatrice est autorisée ou non durant l'épreuve (pour la session 2019 tout modèle de calculatrice est accepté, avec ou sans mode examen).

M.A.J. le 29/01/2019

Dans cette rubrique

- [Inscription](#)
- [Épreuves et calendrier](#)
- [Consignes](#)
- [Matériel candidat](#)
- [Résultats et diplômes](#)
- [Réglementation](#)
- [E.P.S](#)
- [Aménagement d'épreuves](#)
- [Questions diverses](#)

À télécharger

[Dossier thématique sur le baccalauréat professionnel](#)

Rectorat de Nantes

4, rue de la Houssinière

BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03

Tél. 02 40 37 37 37